

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE SÉANCE

3 avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

4 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
-------------	----

PRÉSENTS	10
----------	----

PROCURATION(S)	0
----------------	---

<u>VOTANTS</u>	10
----------------	----

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Le, 3 avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Christophe COPLO,
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

Délibération n° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente expose :

L'exécution budgétaire 2024 du budget CCAS est arrêtée :

- En dépenses à 2 714 940,02€ dont 2 649 288,46€ en fonctionnement et 65 651,56€ en investissement.
- En recettes à 3 233 600,92€ dont 3 075 637,40€ en fonctionnement et 157 963,52€ en investissement.

La section de fonctionnement

1-1 Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024, ont été exécutées pour un montant de 2 649 288,46 €.

Il s'agit notamment des dépenses liées aux prestations extérieures et manifestations comme :

- L'inter Médiation Locative,
- Les chantiers jeunes,
- le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
- La veille éducative et les actions de parentalité,
- Les vacances en faveur des familles,
- Le banquet, les activités quotidiennes et la distribution des colis en faveur des Seniors de la Ville,
- La résidence Espages et ses fluides.

Ces dépenses incluent également l'activité quotidienne du CCAS, au travers de l'aide aux habitants, notamment avec l'attribution de secours exceptionnels concernant des difficultés liées au règlement des charges courantes (loyer, énergie, eau, assurances...), de l'obtention ou du maintien des droits, les domiciliations, les regroupements familiaux....

Enfin le CCAS a pu soutenir des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, et/ou de l'animation sociale locale.

011 - Les charges à caractère général

En 2024, le réalisé des charges à caractère général ont été réalisées pour un montant total de 638 471,41€ sur un prévisionnel de 641 495,68€.

Elles comprennent les fluides, la location de logements (IML et Espages soit 184 893€), les prestations alimentaires de la résidence Espages (31 989€), les ateliers en faveur des Seniors pour un montant de 16 916€, ainsi que les ateliers du Service Réussite Educative pour 37 658€, les fournitures pour les chantiers jeunes (13 240€), les colis de Noël et le banquet des Seniors pour un montant de 122 463€.

012 - Les charges de personnel

Le réalisé 2024 de ce chapitre est de 1 699 255,78€ sur un prévisionnel de 1 755 510€. Une diminution de 4,80% est à noter par rapport à l'année 2023.

65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre a été réalisé pour un montant total de 249 318,16€, Il intègre les soutiens financiers aux personnes répartis comme suit :

- 72 924€ d'aides financières attribuées aux habitants de la commune, soit une aide moyenne de 300 € ainsi que le dispositif « Permis Citoyen ». Les situations de pauvreté croissent et de nouveaux publics apparaissent (retraités, jeunes sans ressource, « travailleurs pauvres »).

- 20 000€ pour l'attribution de titres de transport gratuit, à destination des personnes âgées, demandeurs d'emploi.

- 15 273€ de bons d'achat afin de subvenir aux besoins alimentaires de première urgence.

Et 102 800€ ont été accordés sous forme de subventions aux associations (dont Epireuil : 55.000€ et autres associations, RERS, l'ACRI, Collectif vivre ensemble...) du Programme de Réussite Educative « PRE ».

Il doit-être pris en compte que les crédits votés n'ont pas permis de reverser à la Ville les subventions de la Cité Educative, alors que les recettes ont été perçues.

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Budget Primitif 2024	Compte Administratif 2024
11 Charges à caractères générales	641 495,68 €	638 471,41 €
012 Charges de personnel	1 755 510,00 €	1 699 255,78 €
023 Virement de la section d'inv.	- €	- €
042 Opé ordre entre trans. Section	38 325,67 €	36 225,67 €
65 Autres charges courantes	250 840,00 €	249 318,16 €
67 Charges exceptionnelles	27 300,00 €	26 017,44 €
68 Dotation aux provisions	500,00 €	- €
TOTAL	2 713 971,35 €	2 649 288,46 €

1-2 Les recettes :

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées pour un montant total de 3 063 006,05€.

Elles comprennent, la subvention de la ville d'un montant de 1 899 882€ (dont 131 508€ au titre de l'exercice 2023).

D'autres financeurs (l'Etat, la CASE, la CAF, le Département, Mon logement 27, des bailleurs sociaux ont contribué aux actions portées par le CCAS, l'Inter Médiation Locative, la médiation, les chantiers jeunes, le PRE, le CLAS, les projets d'accès aux vacances et aux loisirs. Les recettes enregistrent aussi la prise en charge partielle du coût des adultes relais par l'ASP et des remboursements par les assurances ou la CPAM du personnel en arrêt maladie.

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Budget Primitif 2024	Compte Administratif 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	12 631,35 €	- €
013 Atténuations de charges	52 003,00 €	67 525,31 €
042 Opé ordre entre section	4 100,00 €	1 600,00 €
70 Produits des services	34 500,00 €	51 127,31 €
74 Dotations, subventions, et part.	2 355 873,00 €	2 657 139,40 €
75 Autres produits gestion courante	254 864,00 €	283 897,25 €
77 Produits exceptionnels	- €	1 080,36 €
78 Reprises sur dépréciations	- €	636,42 €
TOTAL	2 713 971,35 €	3 063 006,05 €

Le résultat définitif 2024 en section de fonctionnement est de 413 717.59€. Ce niveau de résultat s'explique notamment par des régularisations comptables, en recette, qui devront être complétées en 2025 par des régularisations en dépense.

2- La section d'investissement

2-1 - Les dépenses

En 2024, les dépenses d'investissement ont été réalisées pour un montant total de 36 459,35€ avec un reste à réaliser de 29 192,21€. Elles comprennent l'achat d'un triporteur, d'un écran interactif, du mur végétal, d'une armoire froide, d'un lave-vaisselle, de l'installation d'une caméra et le remboursement des cautions aux résidents de l'Espaces.

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Budget Primitif 2024	Compte Administratif 2024
040 Opé. Ordre entre section	4 100,00 €	1 600,00 €
16 Dépôt et cautionnement	25 000,00 €	3 286,57 €
20 Immobilisations incorporelles	5 821,20 €	- €
21 Immobilisations corporelles	98 200,65 €	31 572,78 €
27 Autres immobilisations	4 000,00 €	- €
TOTAL	137 121,85 €	36 459,35 €

2-2 Les recettes

En 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 62 162,87€. Elles comprennent notamment le report des résultats antérieurs (95 800,65€) et la subvention sur l'achat du triporteur (12 000€).

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget Primitif 2024	Compte Administratif 2024
001 Solde exécution reporté	95 800,65 €	- €
040 Opé. Ordre trans. entre section	38 325,67 €	36 225,67 €
10 Dotation fonds divers	2 995,53 €	1 834,66 €
13 Etat et établissements nationaux	- €	18 446,00 €
16 Emprunt et dettes (cautions)	- €	5 297,10 €
27 Dépôts et cautionnements	- €	359,44 €
TOTAL	137 121,85 €	62 162,87 €

En 2024, la section d'investissement est de 25 703,52€, auquel s'ajoute l'excédent reporté 2023 de 95 800,65€, soit un résultat définitif en 2024 de 121 504,17€

Le Compte Administratif 2024 fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 426 348,94€ et un excédent d'investissement de 121 504,17€.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2024.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES